

République Française



28, rue Zuber - B.P.7  
68170 RIXHEIM CEDEX

Tél. : 03 89 64 25 34  
Fax : 03 89 44 04 07  
www.rixheim.fr

POLICE MUNICIPALE  
police.rixheim@rixheim.fr

# ARRÊTÉ

## **Autorisation d'occupation du domaine public Marche Octobre Rose 2025**

**266/POL/2025**

### **Le Maire de la Ville de RIXHEIM,**

- Vu** l'ordonnance du 1<sup>er</sup> septembre 1945 portant étatisation de la Police des départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2213-1, L.2213-6 et L.2215-4 ainsi que le Code des Communes,
- Vu** le décret n°58-1217 du 15 décembre 1958 relatif à la police de circulation routière (Code de la route), modifié et complété,
- Vu** les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés
- Vu** le Code Pénal et notamment son article R.610-5,
- Vu** la demande formulée par Madame Isabelle MERKLEN, Service communication en charge de l'organisation de la Mairie de Habsheim en date du 3 septembre 2025, tendant à obtenir l'autorisation d'occuper le domaine public à l'occasion de la marche OCTOBRE ROSE sur le parcours défini, le dimanche 12 octobre 2025 de 09h00 à 12h00.

### **ARRÊTÉ**

#### **Article 1er :**

Madame Isabelle MERKLEN, du Service communication en charge de l'organisation de la Mairie de Habsheim, est autorisée à utiliser le domaine public sur le parcours défini, le dimanche 12 octobre 2025 de 09h00 à 12h00.

#### **Article 2 :**

Madame Isabelle MERKLEN, assurera la mise en place du balisage au sol et le fléchage.

#### **Article 3 :**

La signalisation adéquate est à la charge de l'organisateur, et mise en place 48 heures avant la manifestation.

#### **Article 4 :**

Ces mesures s'appliqueront le dimanche 12 octobre 2025 de 09h00 à 12h00.

P.B.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application " Télérecours citoyens " accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :**

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Chef du Service de la Police Municipale de Rixheim,
- Monsieur le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement (pour exécution et/ou information),
- Madame Isabelle MERKLEN, du Service communication en charge de l'organisation de la Mairie de Habsheim – 94 rue du Général de Gaulle 68440 Habsheim

Fait à Rixheim le 08 septembre 2025.

Pour le Maire  
Le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité



Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site de la commune de Rixheim le **12 SEP. 2025**